

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2377

3 septembre 2015

SOMMAIRE

D' Zeitung S.à r.l	PensPlan SICAV Lux
LPFE Soparfi B S.à r.l	Pentair Brazil Holding S.à r.l114050
LPFE Soparfi C S.à r.l114088	Pentair International Holding S.à r.l114051
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l114093	Pillar Securitisation S.à r.l
Maghreb Private Equity Fund III114086	Pisces S.à r.l
Medicover Holding S.A114055	Plana S.à r.l
Medicover Holding S.A114055	Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à
Mercado S.à r.l. SPF114055	r.l
MSK SICAV-SIF114050	Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à
Nouveau Concept - Habitat S.A114054	r.l114051
Nouveau Concept - Habitat S.A114053	ProLogis European Finance IV S.àr.l114052
Olio Finance S.A	ProLogis European Finance S.à r.l114052
Omen Holding AG114054	ProLogis European Finance VIII S.à.r.l114052
Optimum Immo S.A., SICAR114053	ProLogis European Finance VII S.àr.l
Origami Atelier d'Architecture et d'Urbanis-	ProLogis European Holdings VI S.à r.l114052
me114054	RB International Development Fund I S.C.A.
Origami Investments S.A	SICAR114053
Pacific Drilling Manpower S.à r.l114054	Rodighiero Pneus S.à r.l
Pacific Sharav S.à r.l	Roof Real Estate 2015 S.à r.l
Palais S.A	Sirius Finance S.A
Palmarium Fund Managers S.A114057	SOF LuxCo S.à r.l
Papis S.à r.l	Technoconsult3 S.A
Paracas Management S.A114056	Technoconsult3 S.à r.l
Participations et Promotions S.A114050	Toy International S.A
Pasco Immobilière S.A	Valore XI S.à r.l
PATRIZIA Real Estate Investment Manage-	Weatherford European Holdings (Luxem-
mont S à r l 114055	bourg) S.à r.l



Pillar Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 147.031.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 26 juin 2015 au siège de la Société

Il a été décidé:

- de prendre acte de la démission de son mandat de gérant de la Société par Mme Preeti Kotwani Khitri à compter du 30 juin 2015;
- de nommer aux fonctions de gérant de la Société M. Alexander Nelke, né le 6 janvier 1978 à Berlin, demeurant professionnellement 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, à compter du 30 juin 2015 et pour une durée indéterminée. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - * Mme Petronella J.S. Dunselman,
 - * Mme Zamyra H. Cammans,
 - * M. Alexander Nelke.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2015117326/20.

(150126245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pentair Brazil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117320/10.

(150126061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

MSK SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 174.780.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 juillet 2015.

Pour le compte de MSK SICAV-SIF

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015117242/12.

(150125176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Participations et Promotions S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.101.

Les comptes au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015117349/12.

(150125821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Pisces S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Valore XI S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015117327/11.

(150126148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Plana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2015117328/11.

(150126046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Premium Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.746.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117331/11.

(150125550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Premium Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.729.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117332/11.

(150125589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pentair International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117322/10.

(150125984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117343/9.

(150125668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ProLogis European Finance VII S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117341/9.

(150126357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ProLogis European Finance VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117342/9.

(150126358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.894.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117345/9.

(150125290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117340/9.

(150126356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

ProLogis European Finance IV S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117339/9.

(150126355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Nouveau Concept - Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 51A, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 179.291.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117261/10.

(150125740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Optimum Immo S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.021.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1 er juillet 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016:
- Monsieur Eloi THILL;
- la société Degroof Structured Finance, représentée par Monsieur Pierre PEPERSACK;
- Monsieur Vincenzo SCARFO.
- 2. de réélire PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 14 Juillet 2015.

Pour OPTIMUM IMMO S.A., SICAR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015117294/19.

(150125901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

RB International Development Fund I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.409.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015117390/12.

(150126421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 13 JUILLET 2015.

Pour OLIO FINANCE S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015117300/13.

(150125080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Omen Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 49.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117301/9.

(150125201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Origami Atelier d'Architecture et d'Urbanisme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.396.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117304/9.

(150125312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Origami Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117305/9.

(150125802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pacific Drilling Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117310/9.

(150125698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pacific Sharav S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117311/9.

(150125893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Nouveau Concept - Habitat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 51A, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 179.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117260/9.

(150125739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Les comptes consolidés au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117219/9.

(150125636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Mercado S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.589.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 854 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117223/9.

(150126009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117218/9.

(150124918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117318/9.

(150126241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pasco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117351/9.

(150125807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.218.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117353/9.

(150125165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Roof Real Estate 2015 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 198.354.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 09 juillet 2015

L'associé unique de la Société décide de révoquer la nomination de Danielle Deinoije en tant que gérant de la Société avec effet au 1 er juillet 2015.

L'associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 1 ^{er} juillet 2015, et ce pour une durée illimitée:

- Lara Nasato, née le 1 ^{er} mars 1984 à Montebelluna (TV), Italie, avec adresse professionnelle au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015117408/19.

(150126137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Rodighiero Pneus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 19.609.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015117407/10.

(150125051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Sirius Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.655.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 13 juillet 2015 que M. Alberto Morandini, administrateur de la Société a été nommé président du conseil d'administration de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117432/13.

(150125326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Paracas Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015117347/12.

(150125846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.



Palmarium Fund Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 198.486.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Palmarium Holding AG a public limited liability company, incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at 2, Gesegnetmattstr, CH-6003 Luzern and registered with the trade register of the canton of Lucerne under number CH-100.3.799.636-2,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated, has requested the notary to draw up the following articles of a "société anonyme" which such party declares to incorporate:

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme" (public limited liability company), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "Palmarium Fund Managers S.A.".
 - **Art. 3.** The Company's purpose is:
- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit:
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
 - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Commercial Companies Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors or the sole director, as the case may be, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director as the case may be.



Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital amounts to EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) divided into 300 (three hundred) shares of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s) with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The issuance of bearer shares shall be made in compliance with the provisions of the law of 28 July 2014 on compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form (the "28 July 2014 Law"). In particular, bearer shares shall be deposited with a professional depositary appointed by the board of directors, or the sole director, as the case may be, which must not be a shareholder of the Company and to be chosen from a list of professionals established in the Grand-Duchy of Luxembourg provided in the 28 July 2014 Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Management

Art. 7. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director. In this case, the sole director exercises all the powers conferred to the board of directors.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three members in accordance with the provisions of the Commercial Companies Law.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years (renewable) by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time and ad nutum remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

In case of vacancy of a seat at the board, the board of directors may co-opt a new director whose appointment shall be confirmed at the next general meeting of shareholders. The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).
- **Art. 8.** The board of directors may elect from among its members a chairman who in case of tie vote, shall have a casting vote and who may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions of the shareholders. The chairman will preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the other members of the board of directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by mail, e-mail or by telefax, of each member of the board of directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by mail, email or by telefax, another director as his or her proxy. A director may represent more than one of his or her colleagues.

The board of directors can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference or similar communication equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.



Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

The signatures of such resolutions may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to a meeting of the shareholders of the Company or the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the sole director.

- **Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two directors or the sole signature of the sole director, as the case may be; unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors or the sole director, as the case may be, pursuant to Article 11 of the present Articles.
- **Art. 11.** The board of directors or the sole director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors, officers or other agents who need not be shareholders of the Company and who will be called managing directors.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors or the sole director, as the case may be, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose, or by the sole director, as the case may be.

Supervision of the company

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by one or several statutory auditors ("commissaire aux comptes") or, where required by law, an independent external auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), appointed by the shareholders or the sole shareholder of the Company, as the case may be, which will determine their number, fix their remuneration and the term of their office with the Company. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders of the Company, as the case may be, without cause (ad nutum).

The statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

The independent external auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

General meetings of shareholders

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 31 st of March of each year at 11 a.m.. If such day is not a day in which for banks in the Grand-Duchy of Luxembourg are open for business, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the general meetings, unless otherwise provided herein.



The board of directors or, as the case may be, the sole director, as well as the statutory auditor may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant general meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the board of directors.

Financial year - Balance sheet - Dividend - Reserves

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** Each year on the 31 st of December, the accounts are closed and the board of directors or the sole director, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

Under the terms and conditions provided by the Law, the board of directors or the sole director, as the case may be, may proceed to the payment of interim dividends to the shareholder(s).

Winding-up - Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Applicable law

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- The first annual general meeting will be held in the year 2016.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Palmarium Holding AG	300 shares
TOTAL	300 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been complied with.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 2.000,- EUR.



Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at 4 (four).
- 2) The following persons are appointed directors:
- Guido van Berkel, born in Amersfoort, the Netherlands, on 28 January 1951, residing professionally at 9 Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Suzanei Archer, born in Hong-Kong on 31 January 1954, residing professionally at Lidostrasse 6, 6006 Luzern, Switzerland;
- Mrs. Hanna Esmee Duer, born in Denmark on 7 May 1966, residing professionally at 99, rue Centrale, 4999 Limpach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Raphael Auerbach, born in Göttingen, Germany on 9 May 1986, residing professionally in Lidostrasse 6, 6006 Luzern, Switzerland;
 - 3) PriceWaterhouseCoopers, is appointed as auditor ("commissaire").

The directors and the auditor's terms of office will expire after the annual meeting of the shareholders of the Company to take place in 2016.

According to article 10 of the articles of association, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two directors or the sole signature of the sole director, as the case may be.

4) The Company shall have its registered office at 9 Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Palmarium Holding AG, une société constituée selon le droit suisse, ayant son siège social situé au 2, Gesegnetmattstr., CH-6003 Luzern, Suisse, et immatriculé auprès du registre du commerce du canton de Lucerne sous le numéro CH-100.3.799.636-2;

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société anonyme:

Dénomination, Siège, Objet, Durée

- **Art. 1 er.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination sociale de "Clearline Investment S.A." (la "Société "), régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").
 - Art. 2. La Société a la dénomination "Palmarium Fund Managers S.A.".
 - Art. 3. L'objet de la Société est:
- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières au autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par des participations, des apports, des achats ou options, négociation ou de toute autre manière, tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de biens immobiliers que la Société jugera opportun;
- (3) En règle générale détenir, gérer, développer, vendre ou les aliéner, en totalité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;
 - (4) De conclure et participer à des transactions financières, commerciales et autres;



- (5) D'accorder à toute société holding, filiale ou société affiliée ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliés») tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Affiliés);
- (6) D'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de l'argent emprunté; et
- (7) En règle générale de faire toutes les autres choses qui peuvent sembler à la Société être accessoire ou propice à la réalisation des objets ci-dessus ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les conditions requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales (qu'il s'agisse ou non d'un établissement stable) à la fois au Grand-Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 300.000 EUR (trois cent mille Euros) divisé en 300 (trois cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire à l'exception des actions pour lesquelles la loi impose qu'elles soient nominatives.

L'émission d'actions au porteur doit se faire en conformité avec la loi du 28 Juillet 2014 concernant le dépôt obligatoire et l'immobilisation des actions et des parts au porteur (la «Loi du 28 Juillet 2014»). En particulier, les actions au porteur seront déposées auprès d'un dépositaire professionnel nommé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, qui ne peut pas être un actionnaire de la Société et doit être choisi parmi une liste de professionnels établis au Grand-Duché du Luxembourg, conformément aux dispositions de la Loi du 28 Juillet 2014.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, acheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

Gestion

Art. 7. Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce tous les pouvoirs conférés au conseil d'administration.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins en conformité avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés et désignés pour une période n'excédant pas 6 (six) ans (renouvelable) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui peut, à tout moment et ad nutum les révoquer.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas.

En cas de vacance d'un siège au conseil d'administration, le conseil d'administration pourra coopter un nouvel administrateur dont la nomination devra être confirmée à la plus proche assemblée des actionnaires suivante. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
 - (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - (iv) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.



Art. 8. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, aura une voix prépondérante et qui peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des résolutions des actionnaires. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, les autres membres du conseil d'administration nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingtquatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances, sera mentionnée brièvement dans la notice de convocation de cette réunion du conseil d'administration.

Aucune convocation écrite n'est nécessaire si tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. La convocation écrite peut être levée par le consentement par écrit, soit en original, par courrier, par e-mail ou par télécopieur, de chaque membre du conseil d'administration.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, par courrier, e-mail ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou communication similaire grâce auxquelles toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, et une telle participation à une réunion constituera une présence en personne lors de la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à une telle assemblée soient reproduites par écrit sous la forme de résolutions.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou par deux administrateurs. Toute copie ou tout extrait de ces procès-verbaux est signé par le président ou par deux administrateurs.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des résolutions peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax, e-mail ou communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à une assemblée des actionnaires de la Société ou à l'actionnaire unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil d'administration, ou le cas échéant, de l'administrateur unique.

- **Art. 10.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la seule signature de l'administrateur unique, selon le cas; sauf le cas où des décisions spéciales ont été passés concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, conformément à l'article 11 des présents Statuts.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion journalière et affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, dirigeants ou autres mandataires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui seront appelés administrateurs délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut nommer une personne, administrateur ou non, aux fins de l'exécution de fonctions spécifiques à tous les niveaux au sein de la Société. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, déterminera les pouvoirs, les attributions et la rémunération (s'il y a lieu) de ses/son agent(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son / leur agence.

Art. 12. Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet, ou par l'administrateur unique, selon le cas.

Surveillance

Art. 13. Les états financiers de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, lorsque requis par la loi, un réviseur d'entreprises agréé, nommé par les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société, le cas échéant,



qui déterminera leur nombre, fixera leur rémunération et la durée de leur mandat avec la Société. Les commissaire (s) aux comptes sont élu(s) pour une durée n'excédant pas 6 (six) ans et sont éligibles pour de nouveaux mandats.

Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent/peut être révoqué(s) à tout moment par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, selon le cas, sans motif (ad nutum).

Le commissaire aux comptes doit remplir toutes les fonctions prescrites par la loi luxembourgeoise.

Le réviseur d'entreprises agréé doit être nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) parmi les auditeurs qualifiés inscrits au registre public de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps qu'il y a seulement un actionnaire unique de la Société, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les décisions prises par l'actionnaire unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion, le 31 mars de chaque année à 11h. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société peuvent être tenues au lieu et à l'heure qui seront spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler les uns les autres, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur une base continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les délais de préavis et de quorum prévus par la loi régiront les convocations et la conduite des assemblées générales, sauf disposition contraire.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique, ainsi que le commissaire aux comptes peuvent convoquer une assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant un dixième du capital l'exigent par écrit, avec indication de l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'assemble générale concernée.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf si autrement requis par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions lors d'une assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale, et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Le procès-verbal de l'assemblée générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui souhaite le faire.

Toutefois, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du conseil d'administration.

Exercice comptable, Affectation des résultats

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société. Chaque actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale.

Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale est inférieure à ce dixième.

Selon les termes et conditions prévues par la loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peuvent/peut décider de payer des dividendes intérimaires aux actionnaires.



Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Dispositions Générales

Art. 18. Toutes les questions non régies par les Statuts doivent être interprétées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée."

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.
- Le premier exercice social commencera à la date de constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de 300.000 EUR (trois cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article 26 tel que modifié de la Loi sur les Sociétés Commerciales sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.000,-Euros.

Assemblée général extraordinaire

La personne comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateur est fixé à 4 (quatre):
- 2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
- Guido van Berkel, né à Amersfoort, Pays-Bas, le 28 janvier 1951, ayant son adresse professionnelle au 9, Place Clairfontaine, L-1341 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Suzanei Archer, née à Hong-Kong le 31 janvier 1954, ayant son adresse professionnelle au Lidostrasse 6, 6006 Luzern, Suisse;
- Mrs. Hanna Esmee Duer, née à Denmark le 7 mai 1966, ayant son adresse professionnelle au 99, rue Centrale, 4999 Limpach, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Raphael Auerbach, né à Göttingen, Allemagne, le 9 mai 1986, résidant Lidostrasse 6, 6006 Luzerne, Suisse;
 - 3. PriceWaterhouseCoopers est nommé en tant que commissaire.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature unique du seul administrateur.

4. Le siège social de la Société est fixé au 9, Place Clairfontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte de constitution a été rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte. Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni. Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015119531/489.

(150128552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Toy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 198.475.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieths of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"THE STRAND S.A.", a Luxembourg société anonyme having its registered offices in L-2132 Luxembourg at 36, avenue Marie-Thérèse and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number of B185644, incorporated according to a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, on March 13 th 2014, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations), number 1402 of May 31 st 2014,

here represented by Mr. Guy LANNERS and Mr. Luc HILGER, company directors, both with professional address in Luxembourg, acting in their quality as directors of the aforesaid company,

being fully authorised by virtue of article 13 of the articles of incorporation to bind the aforesaid company by their joint signature.

Said appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme" (hereinafter to be referred to as the "Articles"), which such appearing party declares to incorporate:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- **Art. 1.** There is established hereby a "société anonyme" under the name of "TOY INTERNATIONAL S.A." (hereinafter to be referred to as the "Company").
 - Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxemburg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors of the Company (hereinafter to be referred to as the "Board of Directors").

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which events might interfere with the normal activities of the registered office or with the communication between the registered office and third parties, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration with respect to the provisional transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate body of the Company best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly and/or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any type of securities, trademarks, patents and intellectual property, and more generally of any type of assets of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of amongst others investment, subscription, underwriting or option, of any type of securities, trademarks, patents and intellectual property, and more generally of any type of assets of whatever origin, and realise them by way of sale, transfer, licence agreements, exchange and/or otherwise develop such transactions by any means.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by public offering. It may issue, solely in the form of private placement, securities, bonds, notes and any type of debt security and/or negotiable instruments. The Company may grant any type of support, loans and advances, including the funds derived from loans it has itself taken out, and/or may issue debt securities, to entities, which are of any interest to the Company, including but not limited to its branches and/or its directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or any entity directly and/or



indirectly affiliated with the latter. It may also provide any type of guarantees on behalf of third parties in order to ensure its liabilities or the liabilities of entities, which are of any interest to the Company, including but not limited to its branches and/or directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or entities directly and/or indirectly affiliated with the latter. The Company may furthermore pledge, transfer, hypothecate or otherwise create a guarantee on certain of its assets.

The Company may also carry out any purchase, sale or transfer transaction and, in general, any transaction in respect of real estate or moveable property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.00.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of the share-holders of the Company (hereinafter to be referred to as the "General Meeting"), voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of the Company.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The General Meeting, deciding as in matters of amending the Articles, may set the authorised capital of the Company, as well as the number, class and par value of shares representing the authorised capital in question, by conforming to the provisions of article 44, (1), 1) of the Luxembourg Law of August 10 th 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto.

The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the General Meeting voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of the Company.

Furthermore, the Board of Directors of the Company is authorised, for a period of five years from the publication of the amendment to the Articles setting the authorised capital, as well as the number, class and par value of the shares representing said corporate capital, to increase the subscribed capital of the Company in one or several times in compliance with the constraints of the authorised capital. Such capital increases may be subscribed and issued in the form of shares with or without an issue premium, as to be stipulated by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorised to effect such issues without reserving for then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any officer, director, proxy or any other duly authorised party to accept subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or a part of said increase in capital.

At each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the Board of Directors shall adapt the Articles of the Company.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Such issue of convertible bonds by the Board of Directors may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

A pre-emption right for the benefit of the shareholders of the Company is hereby created in case of any transfer of shares of the Company. For the execution of the obligations related to the preemption right, notifications to the attention of holders of shares in bearer form shall be validly made to the depositary agent appointed pursuant to article 42 of the Luxembourg Law of August 10 th 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto

The shareholder wishing to transfer any or all of his shares must notify the other shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt, indicating the number of shares intended for transfer, the identity of the potential third party transferee, the transfer price agreed with the relevant potential third party transferee and any and all further conditions of the intended transfer. Within 30 days of receipt of the notification referred to in the preceding paragraph, the existing shareholders may exercise their pre-emption right while mentioning to all the existing shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt the number of shares they wish to acquire.

The shareholders may likewise, prior to the expiry of that deadline, expressly waive exercising their pre-emption right.

The absence of any response within the deadline referred to above is deemed to be express waiver of the pre-emption right limited to the shares involved in the intended transfer.

If the total number of shares for which the pre-emption right has been exercised is higher than the number of shares subject to the intended transfer, then the shares will be allocated to the opting shareholders prorated to their share in the issued capital.



If the existing shareholders do not exercise their pre-emption right or if the number of shares on which the existing shareholders have exercised their option right is lower than the number of the shares subject to the intended transfer, then the transferor may transfer all of its relevant shares to the relevant third party transferee at the price and conditions communicated to the existing shareholders.

To the extent that there is an exercise of the pre-emption right, the opted shares shall be acquired by the pre-empting shareholder at the price and conditions offered by the transferor to the extent that the relevant offer shall be considered an offer in conformity with the market conditions pursuant to the financial situation and the results of the Company. If the parties fail to agree on the price of the offered shares, the price shall be determined by an independent expert to be designated by the parties in mutual agreement. If the parties fail to agree on the to be designated expert within a reasonable term, the independent expert shall be designated by the court of Luxembourg City, such at the request of one of the parties.

The payment of the price for the shares by the transferee pursuant to the foregoing stipulations and the transfer of the relevant shares shall be accomplished within 30 days following the date on which the price of the relevant shares has been determined.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the General Meeting. They may be re-elected and may be removed at any time by the General Meeting.

In the event where the Company has only one sole shareholder, it may be managed by a sole director.

The number of directors, their remuneration, their term of office and any and all other terms of their nomination shall be fixed by the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman. By way of exception, the first chairman of the Board of Directors may be appointed by the extraordinary General Meeting taking place immediately after the Company's incorporation.

A meeting of the Board of Directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The Board of Directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a presence by telephone, video conferencing or by any other type of direct oral communication, as well as a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The decisions taken in writing, approved and signed by all of the directors, will have the same effects as the decisions taken at a meeting of the Board of Directors.

Art. 8. The Board of Directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The Company shall be bound in all circumstances by the signature of its sole director, or by the joint signature of two members of the Board of Directors, without prejudice to special arrangements that have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the sole director or the Board of Directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be referred to as "Managing Directors".

The Board of Directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholder(s).

Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a prior authorization of the General Meeting.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by the General Meeting, which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed the term of six years.



They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual General Meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on October 15 th of each year at 2 p.m. and for the first time in the year 2016.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st day of July and shall terminate on the 30 th day of June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 30 th day of June 2016.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company.

Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the issued capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the General Meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the General Meeting, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the Luxembourg Law of August 10 th 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

Thereupon, the appearing Person, here represented as stated here above, declares to subscribe to all the shares.

The subscribed capital has been fully paid up in cash. As such and as of now, the Company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR), as certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Luxembourg Law of August 10 th 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto, have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately about TWO THOUSAND EURO (2,000.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed appearing Person, representing the entirety of the subscribed capital, held a General Meeting of the sole shareholder of the Company, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1.- The number of members of the Board of Directors is fixed at four and the number of statutory auditors of the Company at one.
- 2.- The following persons have been elected as members of the Board of Directors, their terms of office expiring at the General Meeting to be held in the year 2021:
- a) Mr. Peter BRACKEN, born on November 5 th 1975 in Colchester, United Kingdom, and residing at Green Community, Villa 122, Hibiscus Way, Dubai, United Arab Emirates;
- b) Mr. Mark Simon HANDLEY, born on January 4 th 1975 in Greenwich, United Kingdom, and residing at Villa P008 Cedre Villas at Silicon Oasis in Dubai, United Arab Emirates;
- c) Mr. Guy LANNERS, born on September 9 th 1965 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having his professional address at 36, Avenue Marie-Thérèse in L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and



- d) Mr. Luc HILGER, born on November 16 th 1974 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having his professional address at 36, Avenue Marie-Thérèse in L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 3.- The following person has been appointed as chairman of the Board of Directors, his term of office expiring at the General Meeting to be held in the year 2021:
- Mr. Peter BRACKEN, born on November 5 th 1975 in Colchester, United Kingdom, and residing at Green Community, Villa 122, Hibiscus Way, Dubai, United Arab Emirates.
- 4.- The following has been appointed as statutory auditor of the Company, its term of office expiring at the general meeting of shareholders of the Company to be held in the year 2021:
- "FIDU-CONCEPT S.à r.1.", having its registered office at 36, Avenue Marie-Thérèse in L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 38136.
- 5.- The registered office of the Company is established at 36, Avenue Marie-Thérèse in L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who personally knows the English language, declares that the appearing Person has requested him to document the present deed in English, followed by a French version and that in case of divergence between the English text and the French text, the French text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated above,

The document having been read and an interpretation having been given to the representatives of the appearing Person, known to the notary by their last names, first names, civil status and residences, the latter signed the present deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«THE STRAND S.A.», une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185644, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 1402, du 31 mai 2014,

ici représentée par Monsieur Guy LANNERS et Monsieur Luc HILGER, administrateurs de sociétés, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateurs de la prédite société,

ayant pouvoirs les plus larges en vertu de l'article 13 des statuts pour engager la prédite société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après dénommés les «Statuts») comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TOY INTERNATIONAL S.A.» (ci-après dénommée la «Société»).
- **Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après dénommé le «Conseil d'Administration»).

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques, brevets, propriétés intellectuelles et en général, de tous actifs de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets, propriétés intellectuelles et en général,



tous actifs de toute origine, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'accords de licence, d'échange et/ou par tout autre moyen faire mettre en valeur ces affaires, titres, marques, brevets, propriétés intellectuelles et actifs de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous prêts, concours et avances, y compris les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même, et/ou peut émettre des titres de dettes, à toute entité à laquelle elle s'intéresse, y compris les filiales et/ou entités directement et/ou indirectement affiliées à la Société, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. Elle peut aussi apporter toutes garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de toute entité à laquelle elle s'intéresse, y compris les filiales et/ou entités directement et/ou indirectement affiliées de la Société, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra également accomplir toute opération d'achat, de vente, de transfert et en général, toute opération de propriété immobilière ou mobilière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après dénommée l'«Assemblée Générale») statuant comme en matière de modification des Statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, pourra fixer un capital autorisé ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant le capital autorisé en question, en se conformant au prescrit de l'article 44, (1), 1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la modification du capital autorisé, ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant ce capital autorisé, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter les Statuts.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles par le Conseil d'Administration ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Il est institué un droit de préemption en faveur des actionnaires en cas de transfert d'actions à un tiers. Dans le cadre de l'exécution du droit de préemption, les notifications aux actionnaires titulaires de titres au porteur seront réputées valablement effectuées à l'adresse du dépositaire désigné conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

L'actionnaire désireux de transférer tout ou partie de ses actions doit le notifier aux autres actionnaires par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé, l'identité du candidat cessionnaire, le prix ainsi que toutes les autres conditions du transfert projeté.

Dans les 30 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa qui précède, les actionnaires pourront exercer le droit de préemption en mentionnant par courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de tous les actionnaires le nombre des actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires pourront également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit de préemption.



L'absence de réponse dans le délai susvisé de 30 jours vaudra renonciation expresse au droit de préemption limitée aux actions concernées par le transfert envisagé.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actions seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Si les actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre des actions sur lesquelles les actionnaires ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre des actions sujettes au transfert, le cédant pourra transférer la totalité de ses actions au candidat cessionnaire.

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises au prix et conditions offerts par le candidat cessionnaire pour autant que cette offre soit considérée comme une valeur de marché en égard à la situation financière et aux résultats de la Société. A défaut d'accord par les actionnaires acquéreurs sur ce prix, celui-ci sera déterminé par un expert désigné d'un commun accord des parties sinon, à défaut d'accord des parties dans un délai raisonnable, par le Président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référés, sur l'initiative de la partie la plus diligente.

Le payement du prix des actions par l'actionnaire qui se porte acquéreur des actions d'un autre actionnaire en application des dispositions qui précèdent, de même que le transfert des actions en question, se feront dans un délai de 30 jours à compter du jour où le prix des actions aura été fixé.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par le Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'Assemblée Générale. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, alors le Conseil d'Administration pourra être limité à un seul membre.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération, la durée de leur mandat ainsi que tous les autres termes de leur engagement sont fixés par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration peut être nommé par l'Assemblée Générale se déroulant immédiatement après la constitution de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une présence par voie téléphonique, conférence vidéo et/ou autre moyen de communication directe, ainsi qu'une procuration entre administrateurs étant permises, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des Statuts.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'«Administrateurs-Délégués».

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire de la Société.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.



Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leurs mandats, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 octobre de chaque année à 14 heures et pour la première fois en 2016.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1 er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 2016.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par la comparante, préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) est dès maintenant à disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ont été accomplies.

Évaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.-EUR).

Décisions de l'associée unique

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en Assemblée Générale Extraordinaire de la Société.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à QUATRE et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil d'Administration, leurs mandats respectifs expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2021:
- a) Monsieur Peter BRACKEN, né le 5 novembre 1975 à Colchester, Royaume-Uni, et résidant aux Emirats Arabes à Dubaï, Green Community, Villa 122, Hibiscus Way;
- b) Monsieur Mark Simon HANDLEY, né le 4 janvier 1975 à Greenwich, Royaume-Uni, et résidant aux Emirats Arabes à Dubaï, Silicon Oasis, Villa P008 Cedre Villas;



- c) Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse; et
- d) Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
- 3.- Est appelé à la fonction de Président du Conseil d'Administration, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2021:

Monsieur Peter BRACKEN, né le 5 novembre 1975 à Colchester, Royaume-Uni, et résidant aux Emirats Arabes à Dubaï, Green Community, Villa 122, Hibiscus Way.

4.- Est appelée aux fonctions de Commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2021:

«FIDU-CONCEPT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B38136.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lanners, Hilger, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015119730/457.

(150128560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

SOF LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 135.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.706.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF Annex Nominees Limited, a limited company, existing under the laws of England, having its registered office at 8, Hannover Street, W1S 1YF London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number 6386390.

here represented by Me Olivier Harles, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SOF LuxCo S.à r.1. (hereinafter the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L - 1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 158.706 incorporated pursuant to a deed of Me. Francis Kesseler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 870 on 2 May 2011 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 27 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2468 on 4 October 2012.

The appearing party representing the entire share capital deliberates on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000) represented by:



- Fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class I ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class J ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Shares");

to one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) by cancellation of all fifteen thousand (15,000) Class J Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

- 2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association.
- Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves (i) to reduce the share capital of the Company by an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) in order to reduce it from its present amount of one hundred fifty thousand euros (EUR 150,000) represented by:

- Fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class I ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Ordinary Shares");
- Fifteen thousand (15,000) class J ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class J Ordinary Shares");

to one hundred and thirty-five thousand euros (EUR 135,000.-) by cancellation of all fifteen thousand (15,000) Class J Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) to approve the redemption price set by the board of managers of the Company at one hundred six million euro (EUR 106,000,000) and to be paid to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

- "Art. 6. Share Capital. The Company's share capital is set at one hundred thirty-five thousand euros (EUR 135,000) represented by one hundred thirty-five thousand (135,000) shares consisting of the following nine (9) classes of shares:
- fifteen thousand (15,000) class A ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class B ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class C ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Ordinary Shares");



- fifteen thousand (15,000) class D ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class D Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class E ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class E Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class F ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class F Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class G ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class G Ordinary Shares");
- fifteen thousand (15,000) class H ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class H Ordinary Shares"); and
- fifteen thousand (15,000) class I ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class I Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at every ordinary and extraordinary general meeting of shareholders of the Company. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares and Class I Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII

SOF Annex Nominees Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 8, Hannover Street, W1S 1YF London, Royaume-Uni, inscrite au Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6386390,

ici représentée par Me Olivier Harles, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de SOF Lux CO S.à.r.l. (ci-après la «Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.706, (la «Société»), constituée le 5 janvier 2011 par acte de Maître Francis Kesseler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mai 2011, sous le numéro 870, dont les statuts ont été modifiés le 27 juillet 2012 en vertu d'un acte de Madame Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 octobre 2012, sous le numéro 2229.

L'Associé Unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, délibère sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) afin de le réduire de son montant actuel de cent cinquante mille Dollars américains (EUR 150.000) représenté comme suit:
- quinze mille (15.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);



- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe I») et
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

jusqu'à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) par l'annulation de quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe J de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

- 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
- 3. Divers

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir dûment examiné les états financiers intermédiaires, l'Associé Unique décide (i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000) pour le ramener de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté comme suit:

- quinze mille (15.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»)

à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) par l'annulation de quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et (ii) d'approuver le prix de rachat fixé par le Conseil d'administration de la Société d'un montant de cent six millions d'Euros (EUR 106.000.000) qui sera payé à l'Associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000) représenté par cent trente-cinq mille (135.000) parts sociales constituées par les neuf (9) classes de parts sociales suivantes:



- quinze mille (15.000) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»);
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- quinze mille (15.000) parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans chaque délibération des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés de la Société, les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H et Parts Sociales de Classe I seront individuellement désignées par une «Classe de Part Sociales» et collectivement par les «Parts Sociales».

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale à sa valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119664/231.

(150128810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Technoconsult3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Technoconsult3 S.A.).

Siège social: L-4621 Differdange, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.655.

L'AN DEUX MILLE QUINZE

LE VINGT-NEUF JUIN

Devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme AVESTA Invest Europe S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par deux de



ses administrateurs actuellement en fonction à savoir Monsieur Thierry KOHNEN et Monsieur Olivier KARREMANS déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'actionnaire unique de la société TECHNOCONSULT3 S.A. (la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4621 Differdange, 10, place du Marché, enregistrée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 143.655., constituée par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, le 12 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81, le 14 janvier 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège de la Société du L-4621 Differdange, 10, Place du Marché à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté et de modifier les statuts en conséquence.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer de son objet social l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que la promotion immobilière et de modifier les statuts en conséquence.

Troisième résolution

L'actionnaire unique prend acte de la démission avec effet à la date de ce jour, de l'administrateur unique, Maurizio BEI et du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée Bureau MODUGNO et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du contexte de l'opération mais également de la situation bilantaire actuelle de la société, décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values. La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société en vue de les adapter à la nouvelle forme de la Société tel que prévu ci-après:

" **Art. 1** er . Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La Société prend la dénomination de "TECHNOCONSULT3 S.à r.l." (la "Société")

Art. 2. La Société a pour objet:

La Société pourra acquérir, détenir, gérer, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre, tant sur au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune dans laquelle il se trouve par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

La Société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, selon que son activité nécessite ce développement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.



- **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.
 - Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 7.** Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
 - Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, tant que la Société sera unipersonnelle, et en cas de pluralité d'associés, par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque gérant participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil de gérance permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 12.** En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les sociétés à responsabilité limitées.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.



Art. 13. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Des résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- Art. 15. Chaque année, le gérant ou le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.
- Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.
- **Art. 17.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant (s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé, sinon les associés en cas de pluralité se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Sixième résolution

L'associé unique décide de la nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:



- Monsieur Thierry KOHNEN, Administrateur de Sociétés, né le 22 juin 1972 à Verviers, Belgique et demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de Sociétés, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), et demeurant à L-8544 Nagem, 22, rue Principale
- Monsieur Pierre-Frédéric NOEL, employé, né le 06/09/1977 à Saint-Nicolas (B), demeurant au 11, rue de Clairefontaine, B-6700 Arlon;

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Septième résolution

L'associé unique confirme que les cent (100) parts sociales émises de la Société seront détenues conformément à la répartition initiale, à savoir à 100% par la société anonyme AVESTA Invest Europe S.A prénommée.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou pour lesquels il est responsable en raison de sa constitution, à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. KOHNEN, O. KARREMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 ϵ .

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015119702/199.

(150127897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.437.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 150.992.

Rectificatif du dépôt L150046622 déposé le 13/03/2015

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.622 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

- I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 14 December 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.992 (the "Company"). The articles of association of the Company were last amended by a deed of the [undersigned notary] on December 17, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 25, 2015 under number 1089
- II. That That the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.



III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Approval of the rectification of the value of the contribution made to the Company on December 17, 2014 and in particular its impact on the amount of the share premium, and;
 - 3 Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It was noted that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 17 December 2014 before Maître Henri Hellinckx, (the "EGM") decided to proceed to an increase of the share capital of the Company by an amount of USD 65,412,700 (sixty-five million four hundred twelve thousand seven hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,100 (twenty-five thousand one hundred United States Dollars) to USD 65,437,800 (sixty-five million four hundred thirty-seven thousand eight hundred United States Dollars) by the issue 1,308,254 (one million three hundred eight thousand two hundred fifty-four) new shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 6,475,859,306 (six billion four hundred seventy-five million eight hundred fifty-nine thousand three hundred six United States Dollars) (the "Share Premium").

It was then reported that, further to the finalization of the valuation of the assets contributed to the Company, it appeared that the final and correct valuation of the Contribution, was lower than the valuation estimated at the time of the holding of the EGM and shall therefore be adjusted.

The global amount of the Contribution, which was valued in the EGM as being USD 6,541,272,006 (six billion five hundred forty-one million two hundred seventy-two thousand six United States Dollars), shall instead amount to USD 4,621,201,670 (four billion six hundred twenty-one million two hundred one thousand six hundred seventy United States Dollars) (the "Proper Contribution Amount").

In this respect, a rectified statement of contribution value, with retroactive effect as at December 17, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, was produced at the meeting.

It was then noted that it was necessary to rectify the minutes of the EGM in order to take into consideration the Proper Contribution Amount and therefore to rectify such minutes accordingly.

It was hence resolved to amend the entire second resolution the minutes of the EGM with retroactive effect on December 17, 2014 as follows:

The amount of the total value of the Contribution shall be read in each place as USD 4,621,201,670 (four billion six hundred twenty-one million two hundred one thousand six hundred seventy United States Dollars), instead of USD 6,541,272,006 (six billion five hundred forty-one million two hundred seventy-two thousand six United States Dollars) and notably the second resolution of the EGM shall be read as follows:

"It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 65,412,700 (sixty-five million four hundred twelve thousand seven hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,100 (twenty-five thousand one hundred United States Dollars) to USD 65,437,800 (sixty-five million four hundred thirty-seven thousand eight hundred United States Dollars) by the issue 1,308,254 (one million three hundred eight thousand two hundred fifty-four) new shares having a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,555,788,970 (four billion five hundred fifty-five million seven hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 6,541,270 (six million five hundred forty-one thousand two hundred seventy United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 5,413,512 (five million four hundred thirteen thousand five hundred twelve) shares held by the Sole Shareholder in Weatherford U.S. Holdings, L.L.C., a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registration number 3510084, having an aggregate value of USD 4,621,201,670 (four billion six hundred twenty-one million two hundred one thousand six hundred seventy United States Dollars) (the "Contribution")."

The amount of the share premium mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as USD 4,555,788,970 (four billion five hundred fifty-five million seven hundred eighty-eight thousand nine hundred seventy United States Dol-



lars) instead of USD 6,475,859,306 (six billion four hundred seventy-five million eight hundred fifty-nine thousand three hundred six United States Dollars).

No other amendments shall be made to the minutes of the EGM.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège à 13-15, Avenue de la Liberté L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.622 (l'«Associé Unique»)

représentée aux fins des présentes par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités concernées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé unique est l'associé unique de Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège à 13-15, Avenue de la Liberté L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Maître Henri Hellinckx, pré qualifié, le 14 décembre 2010, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.992 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1089 du 25 avril 2015.
- II. La totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Approbation de la rectification de la valeur de l'apport réalisé en faveur de la Société en date du 17 décembre 2014, et en particulier son impact sur le montant de la prime d'émission, et;
 - 3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé unique de la Société, les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation concernée a été mise à la disposition de l'Associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen minutieux de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est noté que l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé unique de la Société qui s'est tenue le 17 décembre 2014 par-devant Maître Henri Hellinckx, (l'«AGE») a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de 65.412.700 USD (soixante-cinq millions quatre cent douze mille sept cents Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.100 USD (vingt-cinq mille cent Dollars américains) pour atteindre le montant de 65.437.800 USD (soixante-cinq millions quatre cent trente-sept mille huit cents Dollars américains) par l'émission de 1.308.254 (un million trois cent huit mille deux cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD



(cinquante Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts sociales»), sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 6.475.859.306 USD (six milliards quatre cent soixante-quinze millions huit cent cinquante-neuf mille trois cent six Dollars américains) (la «Prime d'Emission»).

Il est ensuite indiqué que, suite à la finalisation de l'évaluation des actifs apportés à la Société, il apparaît que l'évaluation finale et correcte de l'Apport, est inférieure à la valeur estimée au moment de la tenue de l'AGE et doit donc être ajustée.

Le montant global de l'Apport, qui a été évalué lors de l'AGE comme s'élevant à 6.541.272.006 USD (six milliards cinq cent quarante-et-un millions deux cent soixante-douze mille six Dollars américains), doit plutôt s'élever à 4.621.201.670 USD (quatre milliards six cent vingt-et-un millions deux cent un mille six cent soixante-dix Dollars américains) (le «Montant correct de l'apport").

À cet égard, l'assemblée procède à une déclaration corrigée de la valeur de l'apport, avec effet rétroactif au 17 décembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il est ensuite noté qu'il est nécessaire de rectifier le procès-verbal de l'AGE afin de prendre en considération le Montant correct de l'apport et par conséquent de corriger ce procès-verbal en conséquence.

Il est donc décidé de modifier l'intégralité de la deuxième résolution du procès-verbal de l'AGE avec effet rétroactif au 17 décembre 2014 comme suit:

Le montant de la valeur totale de l'Apport sera lu à chaque endroit comme étant égal à 4.621.201.670 USD (quatre milliards six cent vingt-et-un millions deux cent un mille six cent soixante-dix Dollars américains), au lieu de 6.541.272.006 USD (six milliards cinq cent quarante-et-un millions deux cent soixante-douze mille six Dollars américains), et en particulier la deuxième résolution de l'AGE sera lue comme suit:

«Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 65.412.700 USD (soixante-cinq millions quatre cent douze mille sept cents Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.100 USD (vingt-cinq mille cent Dollars américains) pour atteindre le montant de 65.437.800 USD (soixante cinq millions quatre cent trente-sept mille huit cents Dollars américains) par l'émission de 1.308.254 (un million trois cent huit mille deux cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 50 USD (cinquante Dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts sociales"), sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.555.788.970 USD (quatre milliards cinq cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-dix Dollars américains) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 6.541.270 USD (six millions cinq cent quarante-et-un mille deux cent soixante-dix Dollars américains) sera affecté à la réserve légale, le tout devant être libéré par un apport en nature consistant en 5.413.512 (cinq millions quatre cent treize mille cinq cent douze) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Weatherford U.S. Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique et inscrite au registre de commerce sous le numéro 3510084, ayant une valeur globale de 4.621.201.670 USD (quatre milliards six cent vingt-et-un millions deux cent un mille six cent soixante-dix Dollars américains) (l'"Apport").»

Le montant de la prime d'émission mentionnée dans le procès-verbal de l'AGE sera lu à chaque endroit comme étant égal à 4.555.788.970 (quatre milliards cinq cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mile neuf cent soixante dix Dollars américains) au lieu de 6.475.859.306 USD (six milliards quatre cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-neuf trois cent six Dollars américains).

Aucune autre modification ne sera apportée au procès-verbal de l'AGE.

Estimation des frais

Les parties ont estimé les coûts, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou qui lui seront facturés en rapport avec le présent acte à environ mille cinq cents Euros (1.500.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21330. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119770/191.

(150128776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.



Maghreb Private Equity Fund III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Actvités. R.C.S. Luxembourg B 170.431.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

The company Maghreb Private Equity Fund III LLC, a company incorporated under the laws of Mauritius with registered office c/o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5 th Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, registered with file number 103751C1/GBL, holding One Hundred (100) shares in the share capital of the Company (the "Sole Shareholder") represented by Mr. Bertrand Moupfouma, lawyer, residing professionally at L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, acting under a power of attorney by virtue of powers granted to it by resolution of the managers' board meeting dated 5 June 2015.

The Sole Shareholder is the current shareholder of Maghreb Private Equity Fund III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 75, Parc d'Actvités, L-8308 Capellen, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.170431, and incorporated pursuant to a deed drawn up by Me Jean Seckler public notary residing at Junglinster, dated 12 July 2012 the articles of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 August 2012 page number 2145 (hereafter referred as to the "Company").

The excerpt of the minutes of the board of managers' meeting, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record its declarations as follows:

- 1.- The subscribed capital of the prenamed company is currently set at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by One Hundred (100) shares without par value each, all fully subscribed and entirely paid-up.
- 2.- Pursuant to the first paragraph of Article 5.2 of the articles of incorporation, the authorised capital is set at Fifteen Million Euros (EUR 15,000,000.-). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of managers may from time to time determine. The board of managers is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.
- 3.- Pursuant to the managers' board meeting dated 5 June 2015, the board of managers resolved to increase the share capital of the said company by an amount of Three Million Two Hundred Seventy-Three Thousand Five Hundred Euros (EUR 3,273,500.-), in order to bring its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by One Hundred (100) shares to Three Million Two Hundred Eighty-Six Thousand Euros (EUR 3,286,000.-), by the issue of Twenty-Six Thousand One Hundred Eighty-Eight (26,188) new shares without par value and having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid-up by contribution in kind consisting of an unquestionable and certain claim against the Company;

and has resolved that accept the subscription of the new shares by:

- Maghreb Private Equity Fund III LLC, a company incorporated under the laws of Mauritius with registered office c/ o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5 th Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, registered with file number 103751C1/GBL,

having subscribed Twenty-Six Thousand One Hundred Eighty-Eight (26,188) new shares and fully paid-up against a contribution in kind consisting into a claim for a total amount of Three Million Two Hundred Seventy-Three Thousand Five Hundred Euros (EUR 3,273,500.-).

Evidence of the Claim Contribution for a total amount of Three Million Two Hundred Seventy-Three Thousand Five Hundred Euros (EUR 3,273,500.-) results from a certificate of the management of the Company, issued on June 5, 2015.

The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 4.- As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5.1 and the first paragraph of the Article 5.2 of the articles of incorporation are amended and shall now read as follows:
- « **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at Three Million Two Hundred Eighty-Six Thousand Euros (EUR 3,286,000.-), represented by Twenty-Six Thousand Two Hundred Eighty-Eight (26,288) shares without par value, all fully subscribed and entirely paid-up.
- **5.2.** The board of managers is authorised, during a period of five years, ending on 27 December 2017, to increase in one or several operation(s) the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of Eleven Millions Seven Hundred Twenty-Six Thousand Five Hundred Euros (EUR 11,726,500.-).»



Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, société constituée sous le droit Mauricien, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5 th Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, enregistrée sous le numéro 103751C1/GBL, représentée par Maître Bertrand Moupfouma, demeurant professionnellement à 15, rue du Fort Bourbon, L- 1249 Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée par décision du conseil de gérance, prise en sa réunion du 5 juin 2015 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est l'associé actuel de Maghreb Private Equity Fund III Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.170431, et constituée par acte notarié par devant Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 août 2012 (la «Société»).

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

- 1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à Douze Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR), représenté par Cent (100) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.
- 2.- qu'aux termes de l'alinéa premier de l'article 5.2 des statuts, la Société a un capital autorisé qui est fixé à Quinze Millions d'Euros (15.000.000,- EUR). De telles augmentations de capital pourront être souscrites ou émises avec ou sans prime d'émission, en fonction de la décision du conseil de gérance. Le conseil de gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés existant un droit préférentiel de souscription aux parts sociales émises.
- 3.- Que dans sa réunion du 5 juin 2015 le conseil de gérance a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation jusqu'à concurrence de Trois Millions Deux Cent Soixante-treize Mille Cinq Cent Euros (3.273.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Euros (12.500,- EUR) à Trois Millions Deux Cent Quatre-vingt-six Mille Euros (3.286.000,- EUR) par la création de Vingt-six Mille Cent Quatre-vingt-huit (26.188) parts sociales sans valeur nominale; jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales, à libérer intégralement en apport en nature d'une créance certaine envers la société:

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par:

- la société MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, société constituée sous le droit Mauricien, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5 th Floor, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis, Mauritius, enregistrée sous le numéro 103751C1/GBL,

laquelle a souscrit à Vingt-six Mille Cent Quatre-vingt-huit (26.188) nouvelles parts sociales, moyennant une contribution par apport en nature d'une créance pour un montant de Trois Millions Deux Cent Soixante-treize Mille Cinq Cent Euros (3.273.500,- EUR).

La preuve de l'Apport en nature d'un montant total de Trois Millions Deux Cent Soixante-treize Mille Cinq Cent Euros (3.273.500,- EUR) est documentée par un certificat de la gérance de la Société, émis le 5 juin 2015.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

4.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à Trois Millions Deux Cent Quatre-vingtsix Mille Euros (3.286.000,- EUR) de sorte que l'article 5.1 et le premier alinéa de l'article 5.2 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:



- « **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à Trois Millions Deux Cent Quatre-vingt-six Mille Euros (3.286.000,- EUR), représenté par Vingt-six Mille Deux Cent Quatre-vingt-huit (26.288) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.
- **5.2.** Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 27 décembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé jusqu'à un montant total de Onze Millions Sept Cent Vingt-six Mille Cinq Cent Euros (11.726.500,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille Euros (3.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. MOUPFOUMA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21337. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118295/133.

(150126543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.076.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CBRE LPFE Management BV, (beherend vennoot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, being the general partner of and as such acting in the name and for the account of CBRE Logistics Property Fund Europe C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, the Netherlands registered at the Kamer van Koophandel Haaglanden, under the number 27247604,

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schiphol, the Netherlands on July 1 st , 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "LPFE Soparfi C S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26 th , 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1085, dated July 16 th , 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on July 2 nd , 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2556, dated on September 22 nd , 2014.

The capital of the company is fixed at seven million seventy-six thousand euro (EUR 7,076,000) represented by seven thousand seventy-six (7,076) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, being entirely paid up.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 15,773,000), so as to raise it from its present amount of seven million seventy-six thousand euro (EUR 7,076,000) to twenty-two million eight hundred forty-nine thousand euro (EUR 22,849,000), by issuing fifteen thousand



seven hundred seventy-three (15,773) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts, and to contribute an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47) to the share premium account of the Company.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe the fifteen thousand seven hundred seventy-three (15,773) new shares and to pay them up, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), and to contribute an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47) to the share premium account of the Company, by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 15,773,751.47) held by the Subscriber towards LPFE Immobili Logistici (the Receivable). The Receivable shall be allocated to the share capital account of the Company for an amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 15,773,000) and to the share premium account of the Company for an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47).

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of the Company dated July 1 st, 2015 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at to twenty-two million eight hundred forty-nine thousand euro (EUR 22,849,000) represented by twenty-two thousand eight hundred forty-nine (22,849) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CBRE LPFE Management BV, (beherend vennoot), une société de droit néerlandais, avec siège social au Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, en qualité d'associé commandité de et agissant au nom et pour le compte de CBRE Logistics Property Fund Europe C.V., une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social au Boulevard 281, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, inscrite à la Kamer van Koophandel Haaglanden sous le numéro 27247604,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Schiphol, Pays-Bas le 1 er juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LPFE Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 16 juillet 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2556 du 22 septembre 2014.

Le capital social de la société est fixé à sept millions soixante-seize mille euros (7.076.000.- EUR) représenté par sept mille soixante-seize (7.076) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quinze millions sept cent soixante-treize mille euros (15.773.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept millions soixante-seize mille euros (7.076.000.- EUR) à vingt-deux millions huit cent quarante-neuf mille euros (22.849.000.- EUR), par l'émission de quinze mille sept cent soixante-treize (15.773) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'apporter un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (751,47 EUR) en prime d'émission.

Souscription et libération

Et à l'instant, les quinze mille sept cent soixante-treize (15.773) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée et un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (EUR 751,47) a été apporté en prime d'émission par un apport en nature qui consiste en la conversion d'une créance d'un montant total de quinze millions sept cents soixante-treize mille sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (15.773.751,47) que le Souscripteur détient vis-à-vis de la société LPFE Immobili Logistici (la Créance). La Créance est affectée au compte de capital social de la Société pour un montant de quinze millions sept cent soixante-treize mille euros (15.773.000.-EUR) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (751,47 EUR).

L'évaluation de la Créance est prouvée inter alia, par (i) un bilan intérimaire de la Société daté du 1 ^{er} juillet 2015 signé pour accord par l'organe de gestion de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société.

Ledit certificat de gestion et une copie du Bilan après avoir été signés «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à un montant de vingt-deux millions huit cent quarante-neuf mille euros (22.849.000.-EUR), représenté par vingt-deux mille huit cent quarante-neuf (22.849) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15481. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118262/126.

(150126908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.586.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LPFE Soparfi C S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87.199,



hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 1 st, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "LPFE Soparfi B S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26 th , 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1084, dated July 16 th , 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on July 3 rd , 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2449, dated on September 11 th , 2014.

The capital of the company is fixed at six million eight hundred and thirteen thousand euro (EUR 6,813,000) represented by six thousand eight hundred and thirteen (6,813) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, being entirely paid up.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 15,773,000), so as to raise it from its present amount of six million eight hundred and thirteen thousand euro (EUR 6,813,000) to twenty-two million five hundred eighty-six thousand euro (EUR 22,586,000), by issuing fifteen thousand seven hundred seventy-three (15,773) new shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts, and to contribute an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47) to the share premium account of the Company.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe the fifteen thousand seven hundred seventy-three (15,773) new shares and to pay them up, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), and to contribute an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47) to the share premium account of the Company, by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 15,773,751.47) held by the Subscriber towards LPFE Immobili Logistici (the Receivable). The Receivable shall be allocated to the share capital account of the Company for an amount of fifteen million seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 15,773,000) and to the share premium account of the Company for an amount of seven hundred fifty-one euro and forty-seven cents (EUR 751.47).

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of the Company dated July 1 st, 2015 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at to twenty-two million five hundred eighty-six thousand euro (EUR 22,586,000) represented by twenty-two thousand five hundred eighty-six (22,586) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



LPFE Soparfi C S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 87.199,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 1 ^{er} juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LPFE Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1084 du 16 juillet 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2449 du 11 septembre 2014.

Le capital social de la société est fixé à six millions huit cent treize mille euros (6.813.000.- EUR) représenté par six mille huit cent treize (6.813) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quinze millions sept cent soixante-treize mille euros (15.773.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions huit cent treize mille euros (6.813.000.- EUR) à vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-six mille euros (22.586.000.- EUR), par l'émission de quinze mille sept cent soixante-treize (15.773) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'apporter un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (751,47 EUR) en prime d'émission.

Souscription et libération

Et à l'instant, les quinze mille sept cent soixante-treize (15.773) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée et un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (751,47 EUR) a été apporté en prime d'émission par un apport en nature qui consiste en la conversion d'une créance d'un montant total de quinze millions sept cent soixante-treize mille sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (15.773.751,47 EUR) que le Souscripteur détient vis-à-vis de la société LPFE Immobili Logistici (la Créance). La Créance est affectée au compte de capital social de la Société pour un montant de quinze millions sept cent soixante-treize mille euros (15.773.000.- EUR) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent cinquante et un euros et quarante-sept centimes (751,47 EUR).

L'évaluation de la Créance est prouvée inter alia, par (i) un bilan intérimaire de la Société daté du 1 ^{er} juillet 2015 signé pour accord par l'organe de gestion de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat de gestion émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société.

Ledit certificat de gestion et une copie du Bilan après avoir été signés «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Art. 6. Le capital social est fixé à un montant de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-six mille euros (22.586.000.-EUR), représenté par vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-six (22.586) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15482. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.



POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118261/124.

(150127293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.668.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 142.579.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,

before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., a limited liability company established at Washington Mall, Suite 304, Hamilton HM 11 Bermuda, registered with the Bermuda Office of the Registrar of Companies under registration number 42461 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on 6 July 2015.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B142579, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2727 of 8 November 2008.

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 March 2015, published in the Mémorial number 1132 of 30 April 2015.

The appearing party, through its proxyholder as aforementioned, declared and requested the undersigned notary to state that:

- 1. The Company's issued share capital, represented by 29,229 (twenty-nine thousand two hundred twenty-nine) shares, is held by the Sole Shareholder.
- 2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all the Company's shares in issue are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - 3. The agenda of the meeting is as follows:
- A. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) in order to increase the Company's share capital from EUR 3,653,625.- (three million six hundred fifty-three thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,668,625.- (three million six hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-five euro) by the creation and issue of 120 (one hundred twenty) new shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"), to be entirely subscribed and paid by the Sole Shareholder through a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro).
- B. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital increase proposed above as follows:
- " **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,668,625.- (three million six hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 29,349 (twenty-nine thousand three hundred forty-nine) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."
- C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) in order to increase the share capital from its current amount of EUR 3,653,625.- (three million six hundred fifty-three thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,668,625.- (three million six hundred sixty-eight



thousand six hundred twenty-five euro) by the creation and issuance of 120 (one hundred twenty) New Shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The 120 (one hundred twenty) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro).

The amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,668,625.- (three million six hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 29,349 (twenty-nine thousand three hundred forty-nine) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, Hamilton HM 11 Bermudes, enregistrée auprès du Bermuda Office of the Registrar of companies sous le numéro 42461 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142579, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 8 novembre 2008 numéro 2727.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 2015, publié au Mémorial du 30 avril 2015 numéro 1132.

La partie comparante, par son mandataire tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. La totalité du capital social de la Société représentée par 29.229 (vingt-neuf mille deux cent vingt-neuf) parts sociales est détenue par l'Associé Unique.
- 2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales de la Société émises sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - 3. L'ordre du jour est le suivant:
- A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 15.000,- (quinze mille euros) de façon à porter le capital actuel de EUR 3.653.625,- (trois millions six cent cinquante-trois mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.668.625,- (trois millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 120 (cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nou-



velles Parts Sociales»), qui seront entièrement souscrites et payées par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 15.000,- (quinze mille euros).

- B. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-avant de la manière suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.668.625,- (trois millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 29.349 (vingt-neuf mille trois cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»
- C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.
- L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 15.000,- (quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.653.625,- (trois millions six cent cinquante-trois mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.668.625,- (trois millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 120 (cent vingt) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les 120 (cent vingt) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 15.000,- (quinze mille euros).

Le montant de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.668.625,- (trois millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 29.349 (vingt-neuf mille trois cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 juillet 2015. 2LAC/2015/15705. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119420/156.

(150127916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.



D' Zeitung S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Papis S.à r.l.).

Enseigne commerciale: Bistro Journal.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.871.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juin;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Madame Jana KALAKAJOVA, serveuse, née à Levoca (Slovaquie), le 9 juin 1981, demeurant à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare;
- 2) Madame Morena Maisy HAMM, étudiante, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 novembre 1992, demeurant à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling; et
- 3) Monsieur Daniel Alexandre FERREIRA LOPES, gérant, né à Nandufe Tondela (Portugal), le 27 septembre 1977, demeurant à L-8258 Colpach-Haut, 68, rue Aline et Emile Mayrisch.

Les trois sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée. "PAPIS S.àr.l", établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160871, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire alors de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1683 du 26 juillet 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de "PAPIS S.àr.l". en "D'Zeitung S.à r.l"., (tout en maintenant l'enseigne commerciale "BISTRO JOURNAL"), et de modifier subséquemment l'article 1 ^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "D'Zeitung S.à r.l"., régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et pouvant faire le commerce sous l'enseigne de "BISTRO JOURNAL"."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la troisième phrase de l'article 5 des Statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent dix euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117346/52.

(150126243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck